



APPEL A COMMUNICATION
Colloque 24 & 25 novembre 2016, Paris

**« LES POLITIQUES LOCALES ET LA CONTRAINTE FINANCIERE
ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES »**

Le **Réseau finances locales** (le FIL) récemment constitué à l'initiative du laboratoire universitaire de Créteil Paris-Est (Lab'Urba) et l'Assemblée des communautés de France (AdCF), en partenariat avec la Caisse des dépôts et la Banque Postale, organise son troisième colloque destiné aux **chercheurs et décideurs locaux** sur le thème des finances locales les 24 et 25 novembre prochains à Paris.

Les deux premiers Colloques du Réseau Finances locales ont connu un vif succès. A la suite de cette manifestation, de nombreux chercheurs issus de différentes disciplines et institutions se sont manifestés pour rejoindre le Réseau et participer à ses activités. Les travaux présentés ont été diffusés et publiés¹.

Le colloque à venir est précédé, comme les précédents, d'un **appel à communication** à destination des chercheurs, des membres des laboratoires universitaires, des experts et des acteurs de terrain. Les communications attendues peuvent porter sur des travaux de recherche universitaire, sur des retours d'expériences locales innovantes où la contrainte financière occupe une place centrale, ou sur des études récentes conduites par des institutions publiques ou privées (CDC, Cour des comptes, Banque Postale, directions ministérielles, services d'inspection,...).

C'est autour du thème de la contrainte financière qu'il a été choisi d'organiser le colloque à venir et l'appel à communication qui l'accompagne.

L'objectif est d'aborder les politiques locales au prisme des nouvelles contraintes financières qui s'imposent aux collectivités. Les effets des coupes dans les dotations versées par l'Etat, la perte de dynamique des ressources locales sont autant de conditions à même de modifier non seulement les pratiques quotidiennes de gestion des collectivités territoriales mais également d'infléchir leurs projets. Ce que l'on peut décliner au travers des 4 thématiques suivantes.

1) La contrainte financière et les stratégies financières

Les politiques financières locales font partie intégrante de l'action publique locale. Elles sont en effet dépendantes des choix effectués dans d'autres domaines, tout comme elles sont à même de les orienter. Les partis d'aménagement sont par exemple fréquemment tributaires des ressources dont dispose la collectivité ; décider d'attirer des ménages plutôt que des entreprises comporte inévitablement des incidences sur les recettes fiscales à venir, ainsi que sur les charges à supporter par le budget local.

¹ Notamment : un dossier dédié dans la Revue Pouvoirs Locaux (n° 104, 2015), un état des lieux du système financier local (Nov. 2015, éditions du PUCA), ainsi qu'un annuaire des recherches et des chercheurs en finances locales (édition 2015), et un dossier spécial de la Revue Française de Finances Publiques (automne 2016).

Dans leur conduite comme dans les inflexions dont elles peuvent faire l'objet, les politiques financières des collectivités sont à examiner au moins d'un double point de vue : celui des objectifs qui leur sont assignés, celui également des instruments mis à leur service.

La contrainte financière engage-t-elle par exemple vers de nouvelles orientations en matière de recours à l'impôt et/ou à l'emprunt ? Le levier fiscal et les ressources temporaires servent-elles de substituts à des dotations étatiques, aujourd'hui en perte de vitesse ? Les dispositions tarifaires sont-elles réaménagées, en vue de gains tant d'efficacité que d'équité ? Ou bien, dans un effet d'intégration des objectifs de redressement des comptes publics voire dans un souci de prudence, les budgets locaux sont-ils dans leur ensemble revus à la baisse ? Au sein des ensembles intercommunaux, des recettes serrées conduisent-elles à reconsidérer les orientations adoptées en matière de solidarité interterritoriale ?

Les impératifs de rationalisation, la diffusion de nouvelles cultures de management, la nécessité de « faire avec moins »... s'accompagnent-ils de la mise en place de techniques de gestion, d'outils d'aide à la décision jusque-là encore peu pratiqués ? La mutualisation, l'externalisation, les coopérations public-privé... sont-elles plus fréquemment mises en œuvre ? L'optimisation de la trésorerie, l'appel à des modes de financement relativement inédits (le *crowdfunding* par exemple), la gestion active du patrimoine... constituent-ils des leviers envisageables et envisagés en vue de dépasser les contraintes ?

Cette thématique cherchera à apporter des réponses aux questionnements suivants : de façon transversale, assiste-t-on à une reconfiguration des modalités de la gouvernance financière locale et des modes de décision en matière de finances ? Une moindre disponibilité des moyens suscite-t-elle des arrangements renouvelés entre instances politiques et services gestionnaires ?

2) La contrainte financière et les choix sectoriels

Chargées d'assurer le bon fonctionnement des services publics locaux, de veiller au développement de leur territoire et à la mise en œuvre de leurs compétences, les collectivités locales sont à la tête de 70% de la dépense publique locale. Pour maintenir à un niveau prudentiel leurs équilibres budgétaires, fragilisés par la contraction de leur épargne, les collectivités vont être conduites à opérer des choix et à prioriser les projets envisagés.

Les contraintes financières qui pèsent sur les budgets locaux, du fait de leur participation rendue obligatoire au redressement des comptes publics et du très faible dynamisme des ressources fiscales, leurs permettent-elles de maintenir à bon niveau la fourniture des services ? Et dans quelles conditions ? Comment produire des services publics de qualité mais à moindre coût dans un contexte de forte évolution de la demande locale et d'une tendance sans cesse renouvelée de l'Etat à se tourner vers les collectivités pour assurer des missions nouvelles ? Sur quel modèle financier se reposer et quelles échelles privilégier ?

Le modèle financier des collectivités est également profondément réinterrogé par le nouveau contexte budgétaire et les récentes lois de finances. Après une année 2014 de forte baisse de la commande publique, les années 2015 et 2016 semblent repartir à la hausse mais à partir d'un point plus bas. Parallèlement les récentes évolutions institutionnelles redistribuent les compétences et les échelles d'intervention. Les nouvelles régions sont à la tête de vastes territoires, alors que leur modèle financier est resté inchangé. Les départements fragilisés par les réformes territoriales restent les garants de prestations sociales essentielles qu'ils ont bien du mal à financer. De leur côté, les collectivités du bloc local voient leurs compétences renforcées tandis que les contraintes financières se resserrent. Leur modèle de financement s'oriente désormais vers une redistribution du stock de ressources, là où avait prévalu une logique de financement reposant sur la croissance.

Cette thématique interrogera les signes de transformation du modèle de financement des collectivités. Elle s'intéressera plus particulièrement aux choix que sont conduits à opérer les collectivités pour maintenir leurs engagements tout en respectant les règles prudentielles des équilibres financiers.

3) La contrainte financière et les territoires

Les trajectoires économiques ou démographiques des territoires français sont très diverses (Observatoire des territoires, Rapport 2014) et la « crise » de 2008-2009 les a très diversement touchés. Comment ces phénomènes structurels ou plus conjoncturels interagissent-ils avec les finances des collectivités territoriales ?

Comment peut-on en rendre compte pour mieux comprendre les situations financières des collectivités et appréhender plus finement leurs arbitrages budgétaires ? Les hiérarchies entre aires urbaines de taille différente sont-elles discriminantes ou bien les strates démographiques plus classiques conservent-elles un pouvoir explicatif fort ? D'autres catégorisations sont-elles à envisager ? Quels indicateurs ou quelle approche pour apprécier les différences territoriales de santé financière ?

Plus généralement, comment les politiques locales, dans toutes leurs composantes, se différencient-elles dans l'espace sous l'impact de la contrainte financière, et en combinaison avec des marchés locaux du logement plus ou moins tendus, des taux de chômage hétérogènes ou des dynamiques démographiques contrastées ? Et dans le vaste mouvement de redécoupage des périmètres de coopération intercommunale initié par la loi de 2010 et considérablement amplifié par la loi NOTRe, quelle est l'importance des facteurs financiers dans les arbitrages faisant émerger, à l'initiative des préfets ou des élus locaux, de nouvelles communautés élargies et de nouvelles priorités dans les compétences conservées par les EPCI ou leurs communes membres ?

Cette thématique se propose de mettre en perspective les contraintes financières des collectivités locales et les échelles territoriales.

4) La contrainte financière et les politiques de gestion de la masse salariale au sein des collectivités

Dès les années 1990, les collectivités locales se sont engagées dans des politiques de rationalisation de leurs charges de fonctionnement. Pour autant, les tensions budgétaires qui, depuis la crise de 2008, s'exercent sur les collectivités, notamment suite à la décision de l'Etat de baisser graduellement la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), ont réactivé avec force l'impérieuse nécessité pour le bloc communal, les départements et les Régions de réduire leurs dépenses de personnels. Ces incitations de l'Etat produisent des polémiques notamment sur les marges de manoeuvre dont disposent les collectivités pour agir sachant que les coûts salariaux sont aussi dépendants de politiques nationales. Cependant, ces polémiques nous donnent plus à voir les usages politiques qui peuvent être fait de la question de la charge des personnels qu'elles nous informent sur ce qui se joue concrètement en interne lorsqu'il convient d'agir sur la gestion de la masse salariale. C'est à ce déplacement de regard que sera consacré cet axe en cherchant à rendre compte des réalités et des contraintes relatives à la gestion des dépenses de personnels dans les collectivités territoriales.

Quelles sont les stratégies déployées pour réduire la masse salariale ? Dans quelles mesures les récentes recompositions institutionnelles (fusion de communes, Métropoles, Grandes Régions...) peuvent jouer sur la rationalisation des coûts de personnels ? Qui sont les porteurs des stratégies de gestion déployées ? Quels sont les instruments ou leviers utilisés ? Comment s'organise l'application de ces mesures ? Quels en sont les effets sur les personnels et les services ?

Cette thématique cherchera à rendre compte concrètement des pratiques engagées par les collectivités pour gérer la masse salariale, de leurs effets budgétaires, politiques et humains dans un contexte budgétaire contraint.

MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A COMMUNICATION

Modalités de soumission en réponse

Les propositions de communication doivent comprendre les éléments suivants :

- un résumé de la communication comptant au plus 4 500 caractères ;
- les coordonnées précises du ou des auteurs ;
- le titre de la communication en précisant le(s) axe(s) thématique(s) envisagé(s) ;
- 3 à 5 mots-clés ;
- une bibliographie (10 références principales au maximum).

Les propositions de communication (en Français ou en Anglais) sont à adresser par mail en fichier attaché à l'adresse suivante : navarre@u-pec.fr

Spécial jeunes chercheurs (doctorants, post doctorants) : possibilité de faire une proposition de posters en lien avec la thématique du colloque.

Le résumé de la communication (ajusté éventuellement par les auteurs à l'issue de leurs travaux) sera remis à l'ensemble des participants le jour du colloque.

Les communications retenues par un comité de lecture *ad hoc* défini à l'occasion par le Réseau Finances Locales feront l'objet d'une publication au terme du colloque.

Calendrier

15 septembre 2016	Envoi des propositions de communication
30 septembre 2016	Avis du Comité scientifique du Réseau aux auteurs
10 novembre 2016	Envoi du texte complet des communications (40 000 signes max)
24 et 25 novembre 2016	Jour du colloque et présentation synthétique Programme du colloque en cours de finalisation